



## EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 17 mai 2018  
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 13/2018 concernant

**Investissement du patrimoine financier – Demande de crédit pour la construction d'un immeuble locatif avec parking souterrain, commerces et rénovation de l'ancien bâtiment de la gare - Parcelle No 23 – Ancienne gare – Projet 2;**

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission des constructions communales et des deux rapports (majorité et minorité) de la Commission de gestion et suite à l'acceptation des deux amendements proposés par la Commission des constructions communales :

**L'assemblée décide d'accepter le préavis amendé N° 13/2018 par :**

**OUI : 23    NON : 8    ABSTENTION : 0**

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 17 mai 2018

**« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »**

Le Président  
Pascal Contegat



La Secrétaire  
Déborah Pernet